

10<sup>c.</sup>

# Journal du Lot

10<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31  
 Les abonnements se paient d'avance  
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La conférence de Paris. Le plan français est fort modéré. — Le plan britannique : ses directives. — Il est absolument inadmissible ! — La question des dettes alliées : des propositions stupéfiantes. — Ce que veut l'opinion française. — Malgré tout, la rupture n'est pas à craindre.**

La Conférence de Paris s'est ouverte, mardi, par un véritable coup de théâtre : le plan anglais des réparations s'est révélé aux antipodes du programme français ; entre les deux, aucune conciliation ne paraît possible dès l'abord.

Voilà la constatation qui s'impose avant tout.

Quelles sont les positions respectives ?

Le plan français répond à peu près à ce que nous avons fait prévoir :

D'une part, nulle réduction nouvelle de la dette allemande, sans une réduction égale des dettes alliées.

D'autre part, pas de moratorium sans gages.

Voilà pour la thèse. Quant à l'application, elle témoigne d'une modération pareille : deux points sont à retenir tout particulièrement.

D'abord, nous consentirions à accorder à l'Allemagne un moratorium de deux années.

Ensuite, les gages que nous saisissons ne serviraient pas à nous procurer des ressources ; ils seraient destinés seulement à garantir les obligations du Reich pendant les deux années que durerait le moratorium.

Au total, le programme français apparaît singulièrement modéré ; modéré au point de sembler manquer de vigueur.

Quant aux propositions britanniques, elles paraissent faire en quelque sorte jeu de l'Allemagne.

Les obligations du Reich seraient, en effet, les suivantes :

- a) Néant pendant quatre années, à part certaines livraisons en nature, dont l'Allemagne sera créditée par imputations sur les paiements ultérieurs ;
- b) Deux milliards de marks-or par an, pendant les quatre années suivantes ;
- c) Deux milliards et demi de marks-or par an, pendant les deux années suivantes ;
- d) Après dix ans, trois milliards et demi de marks-or, ou toute somme inférieure (mais ne tombant pas au-dessous de deux milliards et demi), telle qu'elle pourra être fixée par un tribunal impartial.

Ce plan serait offert à l'Allemagne à condition qu'elle s'engage :

1. A stabiliser le mark et à rétablir l'équilibre son budget dans un délai à prescrire, soit six mois pour la stabilisation, et deux ans pour la réforme du budget.
2. A accepter toute surveillance financière qui pourrait être estimée nécessaire par les puissances alliées pour veiller à l'exécution ponctuelle de ces réformes.
3. A se soumettre à toutes mesures que les Alliés pourraient décider à l'unanimité, au cas de non-réalisation des conditions précédentes.

Quelle est la valeur du programme britannique ?

Il apparaît immédiatement qu'aucun gouvernement français ne saurait y souscrire.

Il revient à accorder, à l'Allemagne, sans gages, un moratorium de quatre années avec des prestations en nature à peu près nulles.

Et non seulement les créanciers de l'Allemagne n'auraient point de gages, mais l'occupation des territoires rhénans devrait cesser bientôt, à moins que les puissances ne consentissent à en supporter elles-mêmes les frais.

Le projet suppose purement et simplement la Commission des Réparations pour le remplacer par un comité de surveillance dont le rôle et les pouvoirs n'apparaissent pas nettement.

Ce comité serait présidé par le ministre des finances allemand et les puissances qui détiennent 70 0/0 de la créance allemande n'auraient guère que 50 0/0 de voix.

Enfin, la dette allemande vis-à-vis des alliés serait réduite dans une sensibilité proportion.

En effet, la valeur actuelle de la créance allemande peut être évaluée approximativement à 50 milliards de marks-or. Or, telle qu'elle résulterait du plan anglais, elle s'éleverait à peine à 25 milliards de marks-or.

En définitive, adhérer aux propositions britanniques ce serait consentir à la révision du Traité de Versailles, bref renoncer à tous nos droits et garanties sans connaître exactement ce que nous obtiendrions en échange.

En ce qui concerne les dettes interalliées, le plan anglais est tout aussi déconcertant qu'en ce qui touche aux réparations.

On nous prévient — entre autres gracieusetés — que « les dépôts d'or détenus maintenant par la Grande-Bretagne comme garantie des dettes interalliées devront être appliqués à la réduction de ces dettes ».

Plus nettement, pour se faire payer sa renonciation aux avances qu'elle a sur ses alliés, l'Angleterre prendrait à la France 1.864 millions de francs en or et quelque 2 milliards de marks or en bons allemands ; à l'Italie, un demi-milliard de lire en or et un milliard et demi de marks or en bons allemands.

De plus, la France et l'Italie seraient tenues de soutenir toutes les propositions britanniques qui concerneraient la dette autrichienne, la dette hongroise et la dette bulgare.

Quant à la dette allemande, les décisions qui s'y rapporteraient devraient toujours être prises à l'unanimité, de sorte que le gouvernement britannique serait l'arbitre de tout.

Quel rapprochement : saisie de l'or français par l'Angleterre, moratorium sans gages à l'Allemagne !

Et le Temps de conclure : « Après quatre ans de moratoire complet, l'agrarier d'arracher des paiements à l'Allemagne, ce serait une crise redoutable. Il dépendrait de l'Angleterre qu'elle dégénérât en conflit et que l'Allemagne, dûment relevée, y fût victorieuse. »

De telles possibilités échappent-elles donc aux dirigeants britanniques ? Notre confrère pose cette grave, très grave question :

Quand le gouvernement britannique apporte un projet qui mettrait en présence, dans quatre ans, une France ruinée et une Allemagne redressée, comment croire que la diplomatie britannique, l'état-major britannique, l'amirauté britannique, n'ont pas envisagé les effets probables d'une pareille situation ?

Quant à l'attitude que doit nous dicter semblable état de choses, notre confrère le définit ainsi :

C'est tout l'équilibre de l'Europe qui est en jeu. Les liens qui existaient pendant la guerre se sont évanouis. Les nations alliées qui vivent sur le continent n'ont plus à compter que sur leur propre force et sur leur propre politique, pour sauvegarder leur prospérité, leur sécurité, leur indépendance. Qu'elles songent à l'avenir.

Beaucoup pensent qu'il est heureux qu'il y ait toujours une armée française sur le Rhin et que notre pays se soit refusé à se laisser totalement désarmer par nos alliés d'hier !...

Autant de perspectives que l'opinion française ne peut retenir, parce qu'elle a parfaitement conscience des difficultés du pays.

Aussi bien, l'opinion publique n'est-elle pas d'une exigence excessive : elle souhaite seulement triompher ces difficultés présentes.

Et pour cela, elle demande que, sur un total de dépenses annuelles de quarante-cinq ou cinquante milliards qui incombent à notre Trésorerie, l'Allemagne, dévastateur et vaincu, assume une charge correspondant au déficit net de notre budget, déficit de trois ou quatre milliards de francs-papier, c'est-à-dire d'un milliard et demi de francs-or.

Elle demande qu'avant d'augmenter de nouveau nos impôts ou de pousser le procédé des emprunts jusqu'au dessèchement de notre marché des capitaux, on obtienne, par un moyen ou par un autre, une contribution de cette Allemagne, responsable, au fond, de plus des deux tiers de nos dépenses actuelles...

Engagée dans les conditions que nous venons d'indiquer, quel avenir est réservé à la Conférence ? Faut-il redouter une rupture ?

De prime abord, on ne peut s'empêcher de le craindre, étant donné les positions respectives.

Mais à la réflexion, on ne peut que conserver un certain optimisme.

C'est un fait que l'opinion britan-

que entend demeurer fidèle à l'Entente, dont elle découvre aujourd'hui tous les avantages, à l'occasion de l'Orient : elle se rend compte que sans les Alliés la situation de l'Angleterre, dans cet Orient qui lui tient tant à cœur, serait gravement compromise. Ce qui se passe à Angora, à Mossoul et même dans l'Inde, ne peut que déterminer Londres à ne pas s'obstiner dans l'isolement où elle vient de s'égarer.

Car, et c'est un fait d'importance, à la Conférence de Paris, les Italiens et les Belges ont formulé des propositions qui ne sont pas très différentes des nôtres, au moins en ce qui concerne le principe des gages.

Déjà, à Lausanne, elle a dû finalement se rallier, en grande partie, à la politique orientale de la France : pareillement, elle devra tôt ou tard se rallier, sur la question des réparations, aux directives françaises, et cela par la force même des choses !

M. D.

Le président Ebert désire l'union des peuples désunis

Le président Ebert a reçu, à l'occasion des fêtes du jour de l'an les représentants des puissances étrangères à Berlin et déclaré :

« Soyez convaincus, Messieurs, que le peuple allemand et le gouvernement, issu de lui, feront tous leurs efforts pour que les peuples encore désunis s'unissent dans une véritable paix et dans un travail commun en vue de la transformation si nécessaire au monde entier de la vie économique et intellectuelle des nations. »

Le représentant du pape a parlé dans le même sens.

### INFORMATIONS

**Un nouvel avion allemand**

Un avion entièrement métallique est arrivé d'Allemagne lundi matin à Crocydon.

Il peut porter six passagers et avec des moteurs d'une puissance de 185 chevaux il donnerait des résultats équivalents à ceux des avions britanniques qui sont munis de moteurs de 400 chevaux.

**La prospérité économique du Reich**

En novembre 1922, il n'y eut que trente-quatre banqueroutes en Allemagne, contre cent quatre-vingt-quinze en novembre 1921. Il ressort de ces chiffres que les industriels et les commerçants allemands sont moins à plaindre que ceux d'Angleterre, où quatre cent vingt-deux déclarations de faillites ont été enregistrées pendant le même mois.

**La reprise des relations postales avec la Russie**

L'administration des postes envisage la possibilité d'admettre très prochainement à la formalité de la recommandation les correspondances à destination de la Russie, mais seulement aux risques et périls des expéditeurs et sans responsabilité de la part de l'administration en cas de perte de leur envoi en territoire russe.

**Tension turco-américaine ?**

D'informations sûres provenant de la délégation turque à Lausanne, il ressort que les effets de la note américaine sur la création d'un foyer arménien en Turquie, ne se sont pas fait attendre.

Toutes les négociations entre le gouvernement turc et les Sociétés américaines d'entreprises ont été suspendues, sur les recommandations mêmes de la délégation turque. Les intérêts en jeu étaient considérables.

**Les manifestations des « Marcheurs de la famine » anglais**

Les sans-travail, dit « Marcheurs de la famine », arrivés à pied d'Ecosse à Londres, qui réclament des allocations plus fortes que celles qui résultent des assurances de l'Etat contre le chômage, se sont rendus au ministère de l'Hygiène publique pour exposer leurs réclamations, mais ils n'ont pas obtenu satisfaction. Ils ont déclaré qu'ils resteraient devant les locaux du ministère jusqu'à ce qu'on les expulse.

**En Irlande**

Les républicains armés ont mis, le 31 décembre, le feu à plusieurs maisons de Dublin, et ont essayé de faire sauter les bureaux du journal *Irish Independence*.

De sérieux dégâts ont été évités par suite des promptes mesures qui ont été prises.

Le gouvernement de l'Etat libre aurait exécuté quatre rebelles, portant ainsi à plus de vingt le nombre des exécutions capitales.

**La loi de lynch en Amérique**

Il y a encore eu cinquante-sept lynchages aux Etats-Unis pendant l'année 1922, dont cinquante et un de noirs. La statistique donne la part de chaque Etat dans ces sinistres exécutions. Le Texas vient en tête, avec dix-huit lynchages. Puis viennent la Géorgie, le Mississippi, etc. A noter que l'an passé l'odieuse coutume du lynch avait fait sept victimes de plus, soit soixante-quatre.

### CHRONIQUE LOCALE

**Un phénomène**

Un phénomène ! Tel est le titre que « le Cri de Paris » donne à un de ses spirituels filets qu'il publie dans chacun de ses numéros !

Ce « phénomène » est un des rares employés de ministère qui s'occupent de leur fonction et qui s'intéressent aux sollicitateurs ou plutôt aux ayants-droit.

Ce « phénomène » se trouve, dit le « Cri de Paris » au ministère de l'intérieur, où il est presque un manitou. Il a une manie : il s'efforce d'obtenir de ses bureaux qu'il soit répondu à toutes les lettres dans le plus bref délai possible. Il lui arrive même parfois lorsqu'une lettre lui paraît digne d'une attention toute particulière, de dicter lui-même la réponse le jour même à sa dactylographe.

Or, récemment, son huissier lui passait la carte d'un visiteur, maire d'une petite commune de l'Est, dont le nom évoquait à son esprit aucun souvenir.

Faites entrer, dit-il négligemment.

L'huissier introduisit dans le bureau directorial un petit vieillard qui, avant d'ouvrir la bouche, se mit à examiner le haut fonctionnaire des pieds à la tête, exactement comme s'il se fût trouvé en présence d'un animal fort curieux.

C'est bien vous le directeur de ce service ? demanda-t-il enfin.

Oui monsieur.

Alors, c'est bien vous qui m'avez envoyé cette lettre ?

Et il tendait au haut fonctionnaire une lettre que ce dernier se rappela effectivement avoir dictée quelques semaines auparavant.

Alors, reprit le visiteur, il n'y a pas longtemps que vous appartenez à l'administration.

Comment cela ? fit en souriant le haut fonctionnaire, mais, monsieur, j'y appartiens depuis mon âge le plus tendre.

Extraordinaire ! s'écria le petit vieillard. Tout à fait extraordinaire.

Et il ajouta :

Monsieur, il y a quarante ans que je suis maire de ma commune ; il y a quarante ans que je suis en relations épistolaires avec tous les ministères et toutes les administrations. Eh bien ! C'est la première fois depuis quarante ans qu'il m'est arrivé de recevoir une réponse par retour du courrier. Aussi, monsieur, malgré mon âge, ai-je voulu faire tout exprès le voyage de Paris afin de vous voir. Non, je ne voulais pas mourir avant de contempler ce phénomène unique en France et peut-être au monde : un fonctionnaire qui répond aux lettres par retour du courrier. Je vous ai vu, je suis heureux. Au revoir, monsieur, j'ai bien l'honneur de vous saluer.

Cette histoire n'est peut-être pas vraie, mais elle est délicate, car elle montre combien sont rares les délica-

tes attentions que les bien placés dans les belles sinécures ont pour les administrés, de province surtout.

Et le maire précité a été sage de donner cette leçon qui vaut bien d'être connue !

LOUIS BONNET.

### AUTOUR DU CONSEIL

Une observation très judicieuse a été faite, dimanche, au cours de la séance du Conseil municipal, par M. Malique.

M. Malique a dit que des familles dont les chefs, les enfants travaillaient et gagnaient des salaires à peu près normaux, étaient inscrits sur la liste des indigents, et touchaient le pain, les fagots distribués par le bureau de bienfaisance.

Mais, a ajouté le conseiller de Labarre, ces familles ne vont pas elles-mêmes prendre le pain et les fagots. Elles paient des commissionnaires pour leur apporter pain et fagots.

Cette observation a surpris sans surprendre les membres de l'Assemblée communale qui, néanmoins, ont protesté contre cet abus, car, pour comble, M. Holzer a tenu à déclarer qu'il y avait des familles inscrites, de père en fils, au bureau de bienfaisance et cela depuis 30 ans et plus.

L'inscription sur les listes d'indigents semble faire partie de l'héritage ! C'est excessif : l'abus est trop criard, il est indécent ; ces faux indigents sont sans pudeur. Il serait nécessaire qu'on les empêchât de jouir de pareils abus.

Car, non seulement ils sont inscrits sur les listes du bureau de bienfaisance, mais ils le sont aussi sur les listes de l'assistance médicale gratuite.

Or, les dépenses du bureau de bienfaisance et de l'assistance médicale, pharmaceutique gratuite sont une lourde charge pour le budget communal.

Mais à qui la faute si de pareils errements existent, subsistent malgré les plus véhémentes protestations ?

Reviser les listes ? Sans doute ! Mais cette révision qui veut la faire ?

Il y a bien un moyen : il faudrait qu'on se décidât à publier les listes des personnes qui profitent du bureau de bienfaisance et de l'assistance gratuite. Le moyen donnerait certainement quelques résultats : mais il est brutal.

Mais alors, pourquoi, avant de faire inscrire sur les listes, une famille, ne ferait-on pas une enquête très sérieuse pour connaître les ressources des sollicitateurs, et même pour se renseigner sur les ressources des familles qui sont inscrites depuis 20 ou 30 ans !

S'il est exact que, par les salaires du père, de la mère, des enfants, il rentre dans une famille considérée actuellement comme indigente, des mensualités normales, pourquoi continuer à laisser ces familles profiter du bien des pauvres ?

Au surplus, la question de révision des listes d'assistance n'est pas nouvelle : elle a été agitée, maintes fois. Mais les sollicitateurs sont... électeurs et ils trouvent toujours moyen de se faire maintenir sur ces listes.

En vérité, ils ne sont pas intéressants. Toute sollicitude à leur égard est certainement explicable mais elle est excessive.

Et la meilleure preuve, c'est la déclaration de M. Malique qui signale que ces indigents ont honte d'aller prendre eux-mêmes le pain et le fagot au bureau de bienfaisance, parce qu'ils savent bien qu'ils n'y ont aucun droit, en raison de la situation presque aisée dans laquelle ils se trouvent !

Hélas ! voilà une question qu'on agit mais qu'on ne résoudra pas de si tôt !

LOUIS BONNET.

**Mérite agricole**

La croix de chevalier du mérite agricole est attribuée aux cultivateurs suivants du Lot dont la famille est depuis plus de 100 ans sur la même exploitation agricole et qui continuent eux-mêmes cette exploitation :

Lescure (Marie Jean-Baptiste Marcelin), agriculteur à Saint-Laurent-les-Tours (Lot) : ancien combattant de 1870, père de quatre enfants restés à la terre, exploite une ferme de 50 hectares, très bien tenue, qui appartient à la famille depuis plus de cinq cents ans.

Rhodes (Jean), cultivateur à Vaudran, commune de Gourdon (Lot) : cultivateur père de quatorze enfants, dont douze sont encore vivants et sont restés à la terre. Exploite une propriété très bien tenue ap-

partenant à la famille depuis plus de cent ans.

Tulet (Marcelin) agriculteur à Arbouys, commune de Cahors (Lot) : agriculteur et viticulteur intelligent constituant un bel exemple pour ses voisins. Est aidé par sa fille qui a déjà obtenu un diplôme pour son dévouement à la terre pendant la période des hostilités. Cultive par lui-même une propriété qui appartient à sa famille depuis cent trente ans.

Au 7<sup>e</sup>

Dans la liste des officiers susceptibles d'être envoyés sur un théâtre d'opérations extérieur dans un délai de 3 mois, nous relevons le nom de M. Bastit, capitaine, au 7<sup>e</sup>, chargé du matériel.

Toutefois, M. le capitaine Bastit est indisponible jusqu'en décembre 1923.

**Médailles militaires**

La médaille militaire est attribuée aux chefs de brigades et aux gendarmes de la 17<sup>e</sup> légion dont les noms suivent :

Hébrard, Labat, Commères, Deney, Vidal, Garrigues, Ruffié, Barre, Mauré, Darriet, Issot, chefs de brigade.

Durand, Sacau, Tramesaygues, Barrière, Bernardet, Boulzaguet, Roques, Boursset, Cotard, Mengue, Pinaud, gendarmes.

Félicitations.

**Justice de paix**

M. Tauran est nommé suppléant du juge de paix de Livernon en remplacement de M. Vic, démissionnaire.

**Magistrature**

Sur le tableau d'avancement de la magistrature, nous relevons les noms de nos compatriotes MM. André, conseiller à la Cour d'appel d'Agen et Fournié, ancien juge d'instruction à Cahors, président du tribunal de Dax. Nos félicitations.

**Commissariat de police**

Nous relevons avec plaisir sur le tableau d'avancement des commissaires de police, pour la 1<sup>re</sup> classe, le nom du sympathique et actif commissaire de police de Cahors, M. Caillou (Raoul).

M. Caillou a le n° 41 sur le tableau. Nous adressons à M. Caillou nos bien vives félicitations.

M. Pech, commissaire de police de 4<sup>e</sup> classe à Figeac est inscrit pour la 3<sup>e</sup> classe. Félicitations.

**Hygiène publique**

Par arrêté préfectoral, M. Paul Garnal, pharmacien à Cahors, est nommé contrôleur des services de l'hygiène dans le département du Lot.

Cette nomination a eu son effet à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1923.

Nos félicitations.

**Compatriote**

Notre compatriote M. Charles Célaire, de Cahors, vérificateur des Contributions indirectes à Charleville est nommé à Reims. Nos félicitations.

**Hommage à Gambetta**

Suivant la tradition instaurée par le regretté Eugène Etienne, M. Armand Bernard, préfet des Alpes-Maritimes, le maire de Nice, le représentant du conseil général, et l'aide de camp de M. Raiberti, ministre de la marine, ont déposé, mardi, sur la tombe de Gambetta, à Nice, les couronnes du souvenir offertes par les Alpes-Maritimes et la ville de Nice.

**Hypothèques**

Notre compatriote Mlle Mercadier, fille de l'excellent agent de police, reçue au concours pour l'emploi de commis des Hypothèques, est nommée en cette qualité à Chinon. Nos félicitations.

**NOS HORLOGES**

Quelle heure est-il ? criaient ce matin, une femme à sa voisine. — « C'est le quart. » — « De quelle heure ? » ajoutait la questionneuse. — « Je n'en sais rien. Depuis ce matin 3 heures, je ne dors pas et je n'entends sonner à l'horloge de l'Hôtel de Ville, que des quarts, des demies. »

Effectivement, un employé municipal qui passait dans la rue répliqua : « L'horloge ne sonne plus les heures. »

— « Eh ! qu'est-ce qu'il y a de nouveau ? » — « C'est un effet de l'humidité dont nous souffrons depuis

